

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Martinville tenue le lundi 8 juin 2026 à 19 h 00 à la salle du conseil, située au 233 rue Principale Est, à Martinville, à laquelle sont présents :

Mme Marie-Pierre Dubeau
M. Sylvain Côté
Mme Vickie Raymond

Mme Kim Filion
M. Alexandre Martineau
Mme Patricia Gardner

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Michel-Henri Goyette.

Madame Julie Létourneau, directrice générale, greffière-trésorière, est aussi présente.

ORDRE DU JOUR LUNDI 8 JUIN 2026

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Période de questions
3. Visiteurs
4. Adoption de l'ordre du jour (modification, ajout et retrait)
5. Adoption des procès-verbaux
 - 5.1. Séance ordinaire du 11 mai 2026
6. Suivi des affaires découlant du point no 5
7. Correspondance
8. Rapport des comités et délégués
 - 8.1. Rapport du maire et de la mairesse suppléante
 - 8.1.1. Activités mensuelles du Maire
 - 8.1.2. Activités mensuelles de la mairesse suppléante
 - 8.2. Dépôt du rapport de l'inspecteur
 - 8.2.1. Rapport de l'inspecteur municipal
 - 8.3. Sécurité publique
 - 8.4. Sécurité routière
 - 8.5. Famille et aînés
 - 8.6. Environnement
 - 8.7. Urbanisme
 - 8.8. Loisirs et jeunesse
 - 8.9. Patrimoine, culture et bibliothèque
 - 8.10. Comité Ad hoc – Participation citoyenne / vie communautaire
9. Adoption des projets de règlements et règlements (incluant les avis de motion)
 - 9.1. Adoption du règlement 2026-103 modifiant les règlements 2019-102 et 2024-104 sur la gestion contractuelle à la municipalité de Martinville
10. Présentation et adoption des comptes
 - 10.1.1. Présentation des dépenses déjà autorisées, des dépenses incompressibles et des comptes à payer
 - 10.1.2. Présentation des salaires et des frais de déplacements
11. Autres points à discuter
 - Affaires nouvelles
 - 11.1. Inspection / Nomination de Maxime Desmarais comme inspecteur désigné pour les fosses septiques et inspecteur municipal
 - 11.2. Office d'Habitation de la Vallée de la Coaticook (OHVC) / Budget révisé 2026
 - 11.3. Subvention FVMV / Entériner la demande pour le volet 2 du projet service alimentaire à Martinville
 - 11.4. Pavillon des Arts / Demande de dons 2026
 - 11.5. MRC de Coaticook / Invitation au tournoi de poches le 10 juillet 2026
 - 11.6. Congrès FQM / Inscription des élus
 - 11.7. Licence de films pour le Centre Saint-Martin (CSM)

- 11.8. Offre de services professionnels / Étude de conformité du Centre Saint-Martin (CSM)
- 11.9. Permission au comité Bingo pour faire des demandes de commandites
- 11.10. OASIS Volet 2 / Autorisation de signature de l'entente intermunicipale
- 12. Période de questions
- 13. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Monsieur Michel-Henri Goyette et ouvre la séance à 19 h 00 en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil et constate le quorum.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

3. VISITEURS

Aucun

20260601

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (modification, ajout et retrait)

Il est proposé par la conseillère Vickie Raymond

Appuyée par la conseillère Patricia Gardner

ET RÉSOLU QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié, en conformité avec le règlement numéro 2024-103.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

20260602

5.1. Séance ordinaire du 11 mai 2026

Il est proposé par la conseillère Kim Filion

Appuyée par le conseiller Alexandre Martineau

ET RÉSOLU QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6. SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DU POINT N° 5

Aucun

20260603

7. Correspondance

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la correspondance déposée le 8 juin 2026.

Il est proposé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau

Appuyée par le conseiller Sylvain Côté

ET RÉSOLU D'autoriser la direction générale à procéder selon les politiques en vigueur et les directives du conseil pour la conservation ou la destruction des documents de correspondance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8. RAPPORT DES COMITÉS ET DÉLÉGUÉS

8.1. Rapport du maire et de la mairesse suppléante

8.1.1. Activités mensuelles du Maire

Monsieur le maire, Michel-Henri Goyette, présente un compte rendu détaillé de ses activités et de sa participation à divers événements et rencontres au cours du dernier mois. Parmi les principales activités, il mentionne :

- Rencontre du comité de transition pour mutualisation du Transport collectif
- Comité d'administration de la RIGDSC
- Comité d'administration et comité extraordinaire Acti-Bus
- Signature acte d'achat Parc des Sables

Autres activités :

- Rencontre (virtuelle) avec Alexandre Binette / maire de Moffett
- Rencontre MTMD / sécurité des enfants sur la rue De l'Église
- Rencontre avec le Lab / Sortir des Rangs
- Enseigner la région (1ière partie)

8.1.2. Activités mensuelles de la mairesse suppléante

Madame la mairesse suppléante, Kim Filion, présente un compte rendu détaillé de ses activités et de sa participation à divers événements et rencontres au cours du dernier mois. Parmi les principales activités, elle mentionne :

- Participation à une séance d'information sur les projets éoliens de la MRC
- Les inscriptions pour la 4e édition du Tournoi de poches de la MRC, qui aura lieu le vendredi 10 juillet 2026 dès midi, à l'aréna de Coaticook, sont débutées. L'événement est organisé dans le but d'amasser des fonds pour les annuelles bourses des nouveau-nés et pour le Fonds loisirs!
- Pour une première fois, Acti-Sports offrira une programmation aquatique estivale du 29 juin au 23 août 2026. Certains cours seront offerts dans les piscines municipales et aux plages. Les inscriptions ouvriront le 27 mai prochain, restez à l'affût.
- La politique-cadre pour le développement des énergies renouvelables est présentement en préparation et devrait voir le jour prochainement.

- L'aide financière au développement pour les filets de protection du terrain de baseball de Martinville a été accordée.
- Le règlement visant l'imposition d'une taxe sur l'immatriculation de véhicule de tourisme (TIV) dans la MRC a été approuvé et sera appliqué à compter de janvier 2027.
- L'entente avec le COGESAF pour le projet OASIS, volet 2 a été signée et les projets pourront débuter. La majorité des travaux sont prévus pour l'année 2027-2028. Les ententes intermunicipales avec les municipalités participantes sont à signer.
- L'énoncé de vision territoriale a été voté : En 2040, la MRC de Coaticook est un territoire de référence pour la transition climatique et socio-économique en milieu rural : innovant sans s'uniformiser, prospère sans se fermer, accueillant sans s'effacer, rassembler sans perdre ses diversités, prospérer sans oublier ses générations futures. Ce territoire de vies au paysage identitaire a fait de son échelle humaine et de son identité agricole les leviers de sa résilience.
- 3 juin – CDC
- 3 juin – Rencontre d'information sur la démarche de système alimentaire territorialisé (SAT)

8.2. Dépôt des rapports des inspecteurs

8.2.1 Rapport de l'inspecteur municipal

Le rapport de l'inspecteur en voirie, Jesse Phaneuf, a été déposé à la table du conseil et les membres du conseil ont pris connaissance de ce rapport.

8.3. Sécurité publique

Les pancartes d'image d'enfants ont été installées sur la rue De l'Église.

8.4. Sécurité routière

La direction générale mentionne qu'il a eu une rencontre avec le Ministère du transports et de la mobilité durable (MTMD) concernant la vitesse sur la rue De l'Église.

8.5. Famille et Aînés

Madame la conseillère Kim Filion mentionne qu'elle a assisté à une rencontre de l'Office d'habitation de la vallée de Coaticook (OHVC) et elle a été nommée au poste de trésorière au sein du CA.

8.6. Environnement

Madame la conseillère Marie-Pierre Dubeau informe les membres du conseil que le projet Oasis se poursuit avec le volet 2 et que les contracteurs employés seront le plus possible locaux et ils seront contactés pour les travaux qui auront lieu à l'été 2027.

8.7. Urbanisme

Aucun

8.8. Loisirs et jeunesse

Monsieur le conseiller Alexandre Martineau informe les membres du conseil que la Vente de garage qui a eu lieu le 23 mai dernier au Centre Saint-Martin (CSM) a été un succès.

8.9. Patrimoine, culture et bibliothèque

Madame la conseillère Patricia Gardner, informe les membres du conseil que la bibliothèque est toujours à la recherche de bénévoles.

8.10. Comité Ad hoc – Participation citoyenne / vie communautaire

Monsieur le Maire, Michel-Henri Goyette, rappelle l'invitation à la population de venir jouer aux poches avec le conseil mercredi le 10 juin dans le cadre du *Lab « Sortir des Rangs! »*.

9. Adoption des projets de règlements et règlements (incluant les avis de motion)

20260604

9.1. Adoption du de règlement 2026-103 modifiant les règlements 2019-102 et 2024-104 sur la Gestion contractuelle à la municipalité de Martinville

ATTENDU que tout organisme municipal doit adopter un règlement sur la gestion contractuelle qui prévoit des normes applicables à l'attribution et à l'exécution de l'ensemble de ses contrats conformément à l'article 7 de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux* (RLRQ, chapitre C-65.01) (ci-après la LCOM) ;

ATTENDU que le nouveau règlement doit minimalement prévoir des mesures visant à :

1. favoriser le respect des lois applicables visant à lutter contre le truquage des offres ;
2. assurer le respect de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* (RLRQ, chapitre T-11.011) ainsi que du code de déontologie adopté en vertu de cette loi ;

3. prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption ;
4. prévenir les situations de conflit d'intérêts ;
5. prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demande de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte ;
6. encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat ;
7. favoriser l'acquisition responsable, en tenant compte des principes énoncés à l'article 6 de la *Loi sur le développement durable* (RLRQ chapitre D-8.1.1) ;
8. favoriser les biens et les services québécois ou, à défaut, canadiens, ainsi que les entreprises ayant un établissement au Québec ou ailleurs au Canada, aux fins de l'attribution des contrats conclus suivant une procédure sur invitation écrite ou de gré à gré ;
9. favoriser la rotation des éventuels cocontractants à l'égard des contrats qui comportent une dépense de 25 000 \$ ou plus, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions par procédure ouverte en vertu de l'article 29 de la LCOM et qui peuvent être passés de gré à gré en application de l'article 9 de la LCOM ;

ATTENDU que bien que la Municipalité en ait la possibilité, celle-ci estime qu'il n'est pas avantageux d'utiliser un seul mode de passation pour tous les contrats, le mode optimal variant selon la nature du besoin, les circonstances ainsi que les caractéristiques du marché susceptible de le combler ;

ATTENDU qu'en conséquence, les articles 30 et 80 de la LCOM ne s'appliquent plus à certains contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement ;

ATTENDU que le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance du conseil de la Municipalité de Martinville du 11 mai 2026 ;

ATTENDU que le présent règlement a pour objet notamment de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions par procédure ouverte de soumission publique en vertu de l'article 29 de la LCOM , ce seuil étant, depuis le 1^{er} janvier 2026, de 139 000 \$, lequel seuil est ajusté selon l'inflation ;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau
Appuyé par la conseillère Kim Filion**

ET RÉSOLU D'approuver et d'adopter le règlement portant le numéro 2026-103 «Règlement sur la Gestion contractuelle modifiant les règlements numéros 2019-102 et 2024-104» ;

ET D'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité de Martinville, sous le numéro 2026-103, et en conséquence, signé par le maire et la greffière-trésorière et déposé sous la garde de cette dernière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10. Présentation et adoption des comptes

20260605

10.1.1. Présentation des comptes à payer

**Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par la conseillère Kim Filion**

ET RÉSOLU D'accepter les dépenses incompressibles et les dépenses déjà autorisées par le conseil au montant de 90 635,08 \$ et d'accepter les comptes à payer au montant de 101 873,60 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20260606

10.1.2. Présentation des salaires, frais de déplacements

**Il est proposé par la conseillère Patricia Gardner
Appuyée par le conseiller Alexandre Martineau**

ET RÉSOLU D'entériner les versements des salaires pour le mois de mai 2026 au montant de 19 908,95 \$ incluant les retenues à la source et les déductions FTQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11. AUTRES POINTS À DISCUTER - AFFAIRES NOUVELLES

20260607

11.1. Inspection / Nomination de Maxime Desmarais comme inspecteur désigné pour les fosses septiques et inspecteur municipal

**Il est proposé par la conseillère Kim Filion
Appuyée par la conseillère Marie-Pierre Dubeau**

ET RÉSOLU De nommer monsieur Maxime Desmarais comme inspecteur désigné pour les fosses septiques et inspecteur municipal de la Municipalité de Martinville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20260608

11.2. Office d'Habitation de la Vallée de la Coaticook (OHVC) / Budget révisé 2026

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a présenté un budget révisé de l'Office d'habitation de la Vallée de la Coaticook (OHVC) pour l'immeuble de Martinville (2144) pour l'année 2026;

ATTENDU QUE le déficit prévu à répartir pour 2026 s'élève à 117 936 \$ élevant ainsi le montant du déficit payable, sur demande, par la Municipalité à onze mille sept cent quatre-vingt-quatorze (11 794 \$);

**Il est proposé par la conseillère Vickie Raymond
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU D'accepter le budget 2026 révisé tel que présenté par la Société d'habitation du Québec en date du 4 mai 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20260609

11.3. Subvention FVMV / Entériner la demande pour le volet 2 du projet service alimentaire à Martinville

**Il est proposé par la conseillère Patricia Gardner
Appuyé par le conseiller Alexandre Martineau**

ET RÉSOLU d'entériner la demande de subvention FVMV au montant de 5 502 \$ pour le volet 2 du projet service alimentaire à Martinville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20260610

11.4. Pavillon des Arts / Demande de dons 2026

**Il est proposé par la conseillère Vickie Raymond
Appuyé par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU d'autoriser un don de 100 \$ au Pavillon des Arts pour l'année 2026, tel que prévu au budget 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20260611

11.5. MRC de Coaticook / Invitation au tournoi de poches le 10 juillet 2026

**Il est proposé par la conseillère Patricia Gardner
Appuyé par le conseiller Alexandre Martineau**

ET RÉSOLU d'autoriser l'inscription de 6 personnes soit 3 équipes de deux personnes au tournoi de poches de la MRC de Coaticook qui aura lieu le 10 juillet 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20260612

11.6. Congrès FQM / Inscription des élus

**Il est proposé par la conseillère Vickie Raymond
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU d'autoriser l'inscription de 3 élus : Patricia Gardner, Alexandre Martineau et Kim Filion au Congrès des élus de la FQM qui aura lieu en septembre prochain et d'autoriser le paiement de toutes les dépenses reliées au congrès (repas, chambre d'hôtel et autres) avec factures à l'appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20260613

11.7. Licence de films pour le Centre Saint-Martin (CSM)

**Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par la conseillère Kim Filion**

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat d'une licence de présentations publique de films permettant de faire 10 à 12 projections par année au Centre Saint-Martin (CSM) au montant de 600 \$ plus taxes, tel qu'indiqué dans le courriel du 28 mai 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20260614

11.8. Offre de services professionnels / Étude de conformité du Centre Saint-Martin (CSM)

ATTENDU que la municipalité de Martinville désire obtenir un avis de conformité pour le Centre Saint-Martin (CSM) ;

ATTENDU que la municipalité a reçu deux soumissions à cet effet;

**Il est proposé par la conseillère Kim Filion
Appuyé par le conseiller Alexandre Martineau**

ET RÉSOLU d'octroyer le mandat à Marie-Josée Deschênes, architecte au montant approximatif de 11 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20260615

11.9. Permission au comité Bingo pour faire des demandes de commandites

**Il est proposé par le conseiller Alexandre Martineau
Appuyé par la conseillère Vickie Raymond**

ET RÉSOLU d'autoriser le Comité Bingo à faire la sollicitation de commandites pour l'évènement Bingo qui aura lieu le 2 octobre prochain au Centre Saint-Martin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20260616

11.10.OASIS Volet 2 / Autorisation de signature de l'entente intermunicipale

**Il est proposé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU d'autoriser le Maire, Michel-Henri Goyette et la directrice générale, Julie Létourneau, à signer l'entente intermunicipale pour le Volet 2 OASIS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

12. Période de questions

Aucune

20260617

13. Levée de la séance

**Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyée par la conseillère Vickie Raymond**

QUE la séance soit levée à 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Julie Létourneau,
directrice générale/greffière-trésorière

Michel-Henri Goyette, maire

“Je, Michel-Henri Goyette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.”